AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1165
FR0000060451-FS0601

19 mai 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INSTALLUX S.A.

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 19 mai 2016, la société par actions simplifiée Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- à titre de régularisation, le 3 avril 2016, par suite d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société INSTALLUX S.A., les seuils de 15% et 10% des droits de vote de la société INSTALLUX S.A. et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 45 997 actions INSTALLUX S.A. représentant autant de droits de vote, soit 15,16% du capital et 9,07% des droits de vote de cette société[2] ; et

- le 13 mai 2016, par suite d'une cession d'actions INSTALLUX S.A. sur le marché, le seuil de 15% du capital de la société INSTALLUX S.A. et détenir, pour le compte desdits fonds, 44 997 actions INSTALLUX S.A. représentant autant de droits de vote, soit 14,83% du capital et 8,87% des droits de vote de cette société[2].

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 303 500 actions représentant 507 053 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.